



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 70628

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt que présentent les jumelages d'établissements scolaires (collèges et lycées) entre la France et les pays des langues étrangères. Il souhaiterait connaître le nombre d'établissements français jumelés ainsi que la répartition par pays de ces jumelages.

Texte de la réponse

Les appariements d'établissements scolaires avec des établissements européens ou étrangers sont homologués et suivis au niveau des académies par les délégations académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC). Il n'existe pas actuellement de statistiques centralisées permettant de connaître le nombre et la répartition par pays de ces appariements. Il convient cependant de signaler l'expérimentation en cours dans l'académie de Grenoble d'une base de données permettant le suivi des indicateurs de l'ouverture internationale des établissements. Ce logiciel, dénommé PIANO (pilotage académique et national de l'ouverture internationale), a vocation à être par la suite mis en oeuvre dans l'ensemble des académies.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70628

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1270

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10352